

Voici un extrait du règlement ,

en effet, cette année pourquoi ne pas participer ???

C'est l'occasion de tester le matériel, QRO ou QRP, avec seulement un bout de fil et quelques watts ...

mais aussi et surtout de contacter des stations françaises , TK, DOM TOM sans oublier les francophones.

Durant ces deux jours, un très grand nombre de départements, pour ne pas dire TOUS, seront présent sur l'air.

C'est la manifestation annuelle des activités des radioamateurs des départements français de la métropole (DFM), des départements français d'Outre-mer (DOM), des territoires français d'Outremer (TOM).

C'est une compétition à vocation internationale qui se déroule en trois parties, HF télégraphie, HF téléphonie, et THF téléphonie / télégraphie).

DATES ET HORAIRES

TELEPHONIE SUR BANDES HF

Dernier week-end entier du mois de février (phonie), du samedi à 0600 UTC au dimanche à 1800 UTC.

Les stations mono-opérateur telles que définies ci-dessous sont limités à 28 heures de trafic. Les 8 heures d'arrêt minimum devront être prises par périodes d'au moins une heure.

PARTICIPANTS

STATIONS FRANÇAISES

Est réputée **station française** au sens du présent règlement tout participant dont la station, indépendamment de son indicatif et/ou de la nationalité du ou des opérateurs, est située dans l'une des zones ci-dessous :

Départements français de la métropole

Départements ou territoires français d'Outre-mer

STATIONS ETRANGERES

Est réputée **station étrangère** au sens du présent règlement tout participant dont la station n'est pas une station française telle que définie ci-dessus, indépendamment de son indicatif et/ou de la nationalité du ou des opérateurs.

CATEGORIE DE PARTICIPANTS

L'indicatif de la station est unique pendant toute la durée du concours, quel que soit le nombre d'opérateurs.

Toutes les stations, y compris les mono-opérateur, peuvent utiliser une liaison DX cluster. Toutefois, il est rappelé que ce n'est pas l'esprit du concours. Dans le même ordre d'idée, il est rappelé que la pratique de l'auto annonce (sous toutes ses formes) est interdite.

MONO-OPERATEUR

Est réputée **station mono-opérateur** toute station dont l'opérateur assure seul pendant toute la durée du concours la totalité des fonctions du trafic (manipulation, réglage, tenue du carnet, pointage, recherche de multiplicateurs etc).

MULTI-OPERATEUR

Est réputée **station multi-opérateur** toute station ne répondant pas à la définition ci-dessus. Les opérateurs des stations multi-opérateurs ne peuvent pas participer au concours à titre individuel. A tout moment un seul signal par bande est autorisé.

RADIO-CLUB

Les stations radio-clubs sont des stations multi-opérateurs. Les opérateurs vacataires des stations radio-club peuvent participer au concours à partir de leur propre station à titre individuel sous réserve de ne pas contacter la station du radio-club où ils ont assuré une vacation.

STATION MULTI-OPERATEUR MULTI-EMETTEURS

Les cinq bandes peuvent être utilisées simultanément. Un seul signal par bande.

Les opérateurs des stations multi-multi ne peuvent pas participer au concours à titre individuel.

STATION ECOUTEUR (SWL)

Est réputée station écouteur toute station qui écoute le trafic et le consigne selon les règles spécifiées plus bas.

Elle est soumise à la règle du repos de 8 heures.

CLASSES ET REPORTS

Stations françaises

Classe A : inférieure ou égale à 5 W

Classe B : de 5 W à 100 W

Classe C : supérieure à 100 W et inférieure à la puissance maximum autorisée

Stations de la France métropolitaine

RS(T) + numéro du département d'où s'effectue le trafic (exemple 58937)

F6REF, station officielle du REF, RS(T) + 00, quelque soit son département de trafic en France métropolitaine, (exemple 5700)

Stations DOM/TOM

RS(T) + préfixe de la contrée d'où s'effectue le trafic (exemple 599FM)

Stations étrangères

RS(T) + n° de série en commençant à 001

LIAISONS VALABLES

Toutes stations : La même station ne peut être contactée qu'une fois par bande. Pour les stations multi-opérateurs (radio-clubs compris), le temps écoulé entre 2 changements de bande consécutifs ne pourra être inférieur à 10 minutes.

POINTS

STATIONS FRANÇAISES CONTACTANT UNE

Station française du même continent : 6 points

Station française d'un autre continent : 15 points

Station étrangère du même continent : 1 point

Station étrangère d'un autre continent : 2 points

Station maritime mobile : 3 points

STATIONS ETRANGERES CONTACTANT UNE

Station française du même continent : 1 point

Station française d'un autre continent : 3 points

Station maritime mobile : 3 points

MULTIPLICATEURS

POUR LES STATIONS FRANÇAISES

Sont définis comme multiplicateurs :

Contacts avec des stations françaises : départements, préfixes DOM/TOM, 00

Contacts avec des stations étrangères : pays du DXCC de l'ARRL en vigueur à la date du concours, à l'exception de la France continentale, de la Corse et des DOM/TOM

Contacts avec des stations françaises : départements, préfixes DOM/TOM, 00

Aucun multiplicateur pour une station maritime mobile.

POUR LES STATIONS ETRANGERES

Sont définis comme multiplicateurs :

départements, préfixes DOM/TOM, 00

Aucun multiplicateur pour une station maritime mobile.